



## **Comité de pilotage**

### **20 novembre 2018**

### **Relevé de décisions**

#### Présents :

Cf. feuille d'émargement

---

## **1 ORDRE DU JOUR**

---

L'ordre du jour de la réunion portait sur l'avancement de la démarche de révision de la Charte et la formalisation du projet de Charte.

---

## **2 INTRODUCTION**

---

Le Président rappelle l'objectif d'avancer dans la validation de la Charte, plus spécifiquement la « Partie I – Le territoire et son projet » lors de ce Comité de pilotage. Le Comité de pilotage de validation de du projet de Charte se tiendra le 28 janvier 2019. Il sera suivi du Comité syndical le 8 février puis de l'instruction du dossier par la Région le 28 mars 2019.

Le Secrétaire général de la Préfecture rappelle le rôle des services de l'État de garant et de partenaire de la démarche. La Charte doit être solide dans l'intérêt du territoire et de la procédure administrative.

---

## **3 NOTE D'ENJEUX DE L'ETAT**

---

Cf. diaporama de présentation

La note d'enjeux consigne la synthèse des contributions des services de l'Etat. La note met en exergue 2 enjeux forts portants sur les paysages et la biodiversité. Ils sont complétés de 5 défis primordiaux portant sur :

1. Le climat (adaptation et atténuation) ;
2. Les liens ville/campagne (maîtrise des pressions, mobilités) ;
3. La gestion des pressions liées aux activités touristiques et de loisirs ;
4. La gestion de la ressource en eau ;
5. La qualité de vie et l'économie de demain.

La note soulève également un enjeu transversal, l'innovation, ainsi que 2 enjeux de gouvernance portant sur l'implication des EPCI et l'interparcs préalpins (avec 3 Parcs engagés simultanément dans la révision de leurs Chartes et des enjeux partagés : continuités écologiques, climat, urbanisme, mobilités, tourisme...).

## 4 RETOUR SUR LES CONFERENCES TERRITORIALES

Retour par les EPCI sur les conférences territoriales :

- Pays voironnais :
  - Le Pays Voironnais a fait part dès mai 2018 de ses priorités, priorités confirmées lors de la conférence territoriale : mobilités, énergies, mobilités, tourisimes... qui se retrouvent dans l'avant-projet de Charte ;
  - Le Parc a été interpellé sur l'image montagne des piémonts de Chartreuse, avec la volonté de la renforcer ;
  - La mobilité, le tourisme, l'énergie... sont à appréhender dans une logique interterritoriale, avec un rôle d'interface et de mise en cohérence du Parc ;
- Grésivaudan :
  - L'approche transversale et l'innovation sont présentes dans le projet de Charte et tous deux primordiales ;
  - Les habitudes de travail entre EPCI et avec le Parc existent et doivent être encore davantage renforcés : circuits courts, tourisme, mobilités... ;
- Cœur de Chartreuse :
  - La Communauté de communes est en cours d'écriture de son PLUiH valant SCoT, prenant la suite d'un projet de territoire, le tout conduit en étroite relation avec le Parc ;
  - Les impacts du changement climatique soulèvent des enjeux importants ;
  - Le Parc doit fédérer l'ensemble des intercommunalités ;
- Lac d'Aiguebelette :
  - La Communauté de communes intègre le nouveau périmètre de révision de la Charte, avec une volonté très forte des communes membres, même si de la pédagogie reste à faire auprès de l'ensemble des conseillers municipaux ;
  - Les attentes portent sur les paysages, la qualité du lac, les zones naturelles protégées, le tourisme et les loisirs, la qualité de vie, les mobilités, la transition énergétique, l'agriculture et l'alimentation ;
  - Un projet de territoire est en cours, en phase avec l'avant-projet de Charte ;
- La Métro :
  - L'outils Parc et la procédure de révision sont bien connus par les élus, la Métro étant membre de 2 PNR et impliqués dans le projet de Belledonne ;
  - Les coopérations existent notamment concernant l'agriculture, la forêt, le tourisme, l'habitat, les paysages..., coopérations qui sont renforcées dans le cadre de la politique montagne de la Métro et des contrats de réciprocité ;
  - La révision de la Charte est l'opportunité pour bien articuler les dispositifs et politiques ;
- Chambéry métropole :
  - L'agglomération est en phase avec la philosophie de la Charte ;
  - Un grand nombre de communes sont membres des Parcs des Bauges ou de Chartreuse ;
  - Nombre de communes souhaitent affirmer l'identité Parc.

## 5 CHAPEAU INTRODUCTIF DE LA CHARTE

Cf. diaporama de présentation et chapeau introductif de la Charte transmis au préalable

Il est rappelé l'importance donnée à la concertation pour la révision de la Charte, avec les élus, les habitants, les scolaires, les acteurs socio-professionnelles...

Les principaux échanges portent sur :

- Conseil Régional :
  - Il est rappelé le rôle de chef de fil de la Région et souligné l'important travail de concertation mis en œuvre dans le cadre de la révision ;
  - Le calendrier est ambitieux mais la Région s'est engagée à le tenir ;
  - Les fondamentaux du projet de Parc doivent porter sur : l'innovation et les expérimentations, la priorisation des actions, l'évaluation quantitative des actions du Parc, la mise en œuvre d'un système de gouvernance adapté ;
  - Les objectifs prioritaires concernent :
    - La biodiversité, avec une approche interparcs ;
    - L'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;
    - Les paysages et l'urbanisme, avec un accompagnement des communes sur un urbanisme durable ;
    - Les activités économiques : tourisme, agriculture, forêt bois ;
    - La poursuite de l'accompagnement pédagogique des actions du Parc, dans un objectif d'adhésion au projet ;
    - La mise en place d'une politique culturelle valorisant l'identité du territoire, avec un Parc chef d'orchestre ;
- DREAL :
  - La DREAL est prête à tenir le calendrier mais exprime son inquiétude au regard des éléments qui sont encore manquants : plan de parc, engagements des partenaires... ; une journée interservices de l'Etat est programmée le 6 décembre 2018 en collaboration avec le Conseil régional ;
  - Les objectifs de qualité paysagère sont à bien travailler ;
  - Il faut atteindre un certain niveau d'ambition : les enjeux soulevés par l'Etat sont bien pris en compte mais il faut affirmer l'ambition davantage, en chiffrant un certain nombre d'objectifs ;
  - La priorisation des objectifs est importante, au-delà de l'évaluation ;
  - Le dispositif d'évaluation est également important ;
  - Le plan de Parc est incontournable et accompagne le projet dans la durée ;
- Préfecture :
  - Le calendrier contraint ne doit pas être au détriment de l'ambition ;
  - L'Etat s'organise pour permettre de tenir ce calendrier ;
- Métro :
  - La qualité du projet - novateur, moderne, transversal - est salué ;
  - Le projet rejoint celui de la Métro, notamment sur la transition ;
  - La Métro s'interroge sur l'érosion des recettes du Parc et sa difficulté à agir comme maître d'ouvrage : il conviendrait de privilégier une maîtrise d'ouvrage partagée, mixte, associée...

en phase avec la volonté de développer des conventionnements et des contrats de réciprocité ;

- Conseil départemental de Savoie :
  - Les objectifs du Département ont été transmis en juin 2018 au Parc ;
  - Une rencontre technique entre les services du Département et le Parc s’est tenue le 16 novembre 2018 ;
  - Le travail d’analyse des engagements est en cours avec les élus et services ;
  - L’approche écosystémique et le caractère innovant de la Charte sont appréciés, tout comme l’approche transversale de l’environnement ;
  - Le Parc fait un travail de pédagogie important à bien mettre en avant ;
  - Le Parc doit aussi répondre aux besoins des usagers ;
  - Les outils financiers, notamment agricoles, vont être redéfinis par le Département, en concordance avec le calendrier de la révision de la Charte ;
- Conseil départemental de l’Isère :
  - Le projet de Charte, avec son approche transverse, répond bien à la diversité des enjeux ;
  - Le Département est attentif aux enjeux agricoles, aux espaces naturels sensibles, à l’énergie-climat, aux mobilités alternatives ;
  - Le volet culturel pourrait être renforcé.

La Charte fera l’objet de documents de communication qui permettront sa vulgarisation auprès de tous les acteurs.

---

## 6 MESURES PHARES

---

Cf. diaporama de présentation

9 mesures phares sont identifiées, 3 par axe. Les principaux échanges portent sur :

- Conseil régional :
  - La priorisation ne signifie pas que la Région ne financera pas le reste ;
  - Les priorités doivent porter sur l’ADN du Parc ;
- Grésivaudan : l’évaluation ne sera pas simple pour certaines mesures phares, comme la biodiversité ;
- DREAL :
  - Les objectifs chiffrés facilitent l’évaluation ;
  - La priorisation a un caractère stratégique, complexe, sur lequel il est difficile de se positionner rapidement ;
  - La Charte doit être précise sur les dispositifs de suivi et d’évaluation ;
- Pays Voironnais : les indicateurs se mettent en place avec l’avancement de la démarche.

## **7 PLAN DE PARC**

---

Le travail sur le plan de Parc est en cours. Il est conçu à l'échelle du 1/60 000<sup>ème</sup>. Il est complété de cartes thématiques à enjeux portant sur les paysages, la forêt, l'eau, les mobilités... L'application interactive sera mise en ligne prochainement à disposition des partenaires.

Les principaux échanges portent sur :

- DREAL :
  - L'approche est innovante ;
  - Le plan de Parc doit bien refléter les objectifs et enjeux ;
  - Dans le cadre de la révision, l'obligation porte sur le format papier du plan de Parc : il faudra s'assurer de la qualité du plan à ce format également ;
  - Il serait intéressant de comparer le plan de la Charte actuelle et le futur plan ;
  - La DREAL s'interroge sur la capacité de la démarche collaborative à porter sur la dimension stratégique et non sur les seules requêtes individuelles ;
  - Les questions peuvent par exemple porter sur la localisation de nouveaux corridors écologiques, les zones pour l'implantations d'éoliennes... ;
- Parc de Chartreuse :
  - Le plan de Parc reflète bien la stratégie ;
  - La majorité des questions est aujourd'hui bien intégrée.

## **8 MODALITES D'ORGANISATION POUR LA FINALISATION DU PROJET DE CHARTE**

---

Le Président invite les partenaires à faire les retours sur le projet de Charte avant le 14 décembre 2018.

## **9 POINTS DIVERS ET PROCHAINES ECHEANCES**

---

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Bureau syndical : 14 décembre 2018 ;
- Comité de pilotage : 28 janvier 2019 ;
- Comité syndical : 8 février 2019 ;
- Conseil régional : 28 mars 2019 ;
- Visites des instances : avril 2019 ;
- Passage au CNPN et à la Fédération des PNR : juin 2019.